

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	36	42

N° 145/2018

OBJET : Autorisation du Président à engager la consultation pour l'achat d'un camion pour la collecte des fibreux

L'an deux mille dix-huit et le 03 juillet à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge DEMANGE.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René AZEMA, Patrick CASTRO, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Bernard TISSEIRE, René MARCHAND, Wilfrid PASQUET, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mr Pascal TATIBOUET donne procuration à Mme Joséphine ZAMPESE, Mr Gilles COMBES donne procuration à Mme Danielle TENSA, Mme Annick MELINAT donne procuration à Mme Cathy HOAREAU, Mr Jean CHENIN donne procuration à Mme Pierrette HENDRICK, Mr Sébastien VINCINI donne procuration à Mme Monique COURBIERES, Mr Serge DEJEAN donne procuration à Mr Floréal MUNOZ.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs René PACHER, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Pierre-Yves CAILLAT, Serge BAURENS.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean-Claude BLANC a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président souligne que la récupération des fibreux (papier et cartonnettes d'emballages ménagers) est un enjeu majeur pour lequel il est nécessaire de mettre en œuvre un meilleur dispositif permettant de récupérer le plus de matière en maîtrisant les coûts.

Il rappelle que l'objectif national est de 65% de recyclage de l'ensemble des déchets papier géré par le service public en 2022.

En 2017, un appel à projet ECOFOLIO a été lancé pour l'accompagnement au changement pour lequel le lauréat de cet appel à projet bénéficie d'une aide financière de 75% (sur le flux papier contenu dans les fibreux (70%).

Par délibération du 06 juin 2017, la Communauté de Communes a participé à cet appel à projet et a été déclarée lauréate. La notification de la décision est intervenue en septembre 2017.

En janvier 2018, une convention de financement avec CITEO a été signée.

Le financement du camion grue et caissons interviendra à hauteur de 52.50% (soit 75% de 70% (70% représentant le % de papiers contenu dans les fibreux).

L'achat d'un camion grue avec caisson pour la collecte des fibreux est l'étape suivante dans cette démarche.

Le montant prévisionnel maximum de la dépense est de 330 000 € HT.

Il est rappelé également que dans le cadre de la délibération n°25/2018 du 6 février 2018, Monsieur le Président doit solliciter l'autorisation du Conseil communautaire pour engager les consultations dont le montant est estimé supérieur à 221 000€ HT.

En conséquence, Monsieur le Président sollicite l'autorisation du Conseil pour le point suivant :

Achat d'un camion-grue pour la collecte des fibreux.

Monsieur le Président précise que la consultation sera engagée courant juillet ; les délais de consultation et la fabrication spécifique du camion ne permettront l'effectivité de la démarche qu'à réception du camion soit dans environ un an.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil communautaire, à l'unanimité:

AUTORISE le Président à engager la consultation ci-dessus désignée et à prendre toutes les mesures administratives éventuelles au cours de la consultation.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS